

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE

## Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **MACSF Epargne Retraite**  
Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**  
Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**  
Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**  
Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**

**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342



**ofi invest**  
Asset Management

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président

Monsieur Stéphane DESSIRIER

### Directrice générale

Madame Nancy SCRIBOT-BLANCHET

### Administrateurs

MACSF EPARGNE RETRAITE (SA) représentée par Monsieur Guillaume ROSENWALD

Monsieur Roger CANIARD

### Commissaire aux comptes

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES représenté par Messieurs Jean-Marc LECAT et Stéphane COLLAS

## CARACTÉRISTIQUES DE LA SICAV

### Dénomination

MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE (la « SICAV »).  
Siège social : 22, rue vernier – 75017 Paris (France)

### Forme juridique

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit français.

### Information sur le régime fiscal

La SICAV en tant que telle n'est pas soumise à imposition. Toutefois, les actionnaires peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par la SICAV, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celle-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. Ainsi, certains revenus distribués en France par la SICAV à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

### Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C/D	FR0000297939	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement les compagnies d'assurances du groupe MACSF dans le cadre de contrats d'assurance-vie exprimés en unités de compte	1 millième d'action	1 millième d'action

### Objectif de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est d'exposer le portefeuille au marché des obligations convertibles européennes à travers une gestion de type discrétionnaire, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

## Indicateur de référence

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence, cependant, sur un horizon minimum de placement de 5 ans, sa performance pourra être comparée, a posteriori, à titre d'information, à l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indice représente le marché des obligations convertibles européennes, respectant des critères de liquidité minimum. Il est disponible sur le site <https://www.refinitiv.com> et via Bloomberg. Son ticker Bloomberg est UCBIUEU Index.

## Stratégie d'investissement

### **Stratégies utilisées :**

La SICAV est investie au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles européennes. Elle sera en permanence exposée sur un ou plusieurs marchés de taux et d'actions européens. Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert. Néanmoins, la Société de Gestion ne s'interdit pas de couvrir le risque de change en fonction des conditions de marché. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière et extra-financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits combinant une approche « bottom-up » et « top-down ».

La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par capitalisations boursières (petites / moyennes / grandes capitalisations). Par ailleurs, les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues de la sélection des valeurs réalisée de façon discrétionnaire par la Société de Gestion. Ainsi, la répartition entre les secteurs et les zones géographiques peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de performance anticipées par la Société de Gestion.

### Bottom-up :

Au sein de l'univers des obligations convertibles européennes, la stratégie mise en œuvre vise à sélectionner des titres selon 3 critères : l'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

### Top down :

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des dérivés listés (futures et options sur indices d'actions et de taux) en lien avec l'analyse macro-économique de la Société de Gestion.

### **Analyse ESG :**

Le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net de la SICAV.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés.

Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés. L'échelle d'évaluation est la suivante :

- Controverse très grave et/ou structurelle, répétition de controverses graves : Malus de 0,75 ;
- Controverse grave ou répétition de controverses importantes : Malus de 0,5 ;
- Controverse importante : Malus de 0,25.

Le total des malus controverses est plafonné à 0,75. Lors de l'intégration de la controverse dans l'analyse des enjeux clés et donc dans la note de l'enjeu, ce malus est supprimé.

- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2).

Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des valeurs de l'univers d'investissement, ces catégories sont les suivantes :

- Emetteurs « sous surveillance » : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG ;

L'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (catégorie ISR « sous surveillance) (Scores Best In Univers calculés par notre Pôle ISR) de l'ensemble des valeurs européennes faisant l'objet d'émissions d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, et tout autres titres assimilables incluant une composante action.

En cas de rétrogradation de l'évaluation ESG d'une entreprise entraînant un passage en catégorie « sous surveillance », celle-ci peut être conservée en portefeuille à titre temporaire dans la limite de 10%. Les émetteurs concernés pourront faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue approfondi.

Ofi invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

L'OPC respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'analyse systématique et simultanée des critères ESG a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la Société de Gestion.

Nous suivons les critères ESG spécifiques suivants :

- Critère environnemental - empreinte carbone à travers les émissions financées ;
- Critère droits de l'homme - la conformité des titres aux principe du pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) ;
- Critère social - la part des femmes au sein des conseils ;
- Critère de gouvernance - les membres indépendants au sein des conseils.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

La SICAV adhère au Code de Transparence AFG Eurosif, disponible sur votre espace dédié Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

### **Règlementation SFDR :**

#### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### **Taxonomie :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Actifs (hors dérivés intégrés) :**

#### **Actions : de 0 à 10% :**

La SICAV peut détenir des actions issues d'une conversion dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10% de l'actif net. Il n'y aura ni répartition géographique, ni sectorielle prédéfinie.

#### **Titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu' à 100% de l'actif net :**

Le portefeuille est composé à hauteur de 60% minimum de son actif net en obligations convertibles européennes (Europe géographique), dont les émetteurs ou les sous-jacents ont soit leur siège social soit leur place de cotation en Europe (géographique).

En dehors des titres européens, qui composent le cœur de portefeuille, la SICAV pourra être exposée aux obligations convertibles, obligations et autres titres de créance hors Europe géographique dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille pourra investir en obligations et titres de créance européens libellés en Euros ou en devises, étant précisé que le risque de change pourra être couvert ou non à la discrétion de la Société de Gestion.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, la Société de Gestion peut être amenée à utiliser des instruments du marché monétaire, titres de créance ou titres de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier jusqu'à 10 % en cumul d'instruments du marché monétaire.

Aucune limite particulière en termes de notation n'est mise en place, ni en termes de duration.

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations comportant ou non un élément optionnel.

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations publiques et privées émises par les entités notées selon la politique de notation de la Société de Gestion « Investment Grade » ou « High Yield » ou sans notation ; en conséquence, le risque d'insolvabilité de l'emprunteur peut être faible, modéré ou élevé ; les titres peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse de la Société de Gestion.

#### Actions ou parts d'OPCVM ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Afin de gérer la trésorerie, la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers relevant de la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions de fonds d'investissement de droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi invest.

#### **Instruments dérivés :**

##### Description des dérivés utilisés :

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

##### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

##### Risques sur lesquels la Société de Gestion désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures : sur actions/indices boursiers actions, de change, de taux
- Options : sur actions/indices boursiers actions, de change, de taux
- Swaps : de devises, sur actions, sur indices boursiers actions, de taux
- Change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- Dérivés de crédit : CDS

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture ou exposition du risque de crédit
- Couverture ou exposition du risque de taux
- Couverture ou exposition du risque de change
- Couverture ou exposition actions
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actions ou des paniers d'actions ou d'indices

L'achat d'option sur actions ou indice actions pourra être utilisé en vue de reconstituer synthétiquement des obligations convertibles.

La SICAV pourra conclure des Credit Default Swaps (CDS) soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs. L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative.

La somme des engagements liés aux dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

#### **Engagement de la SICAV sur les contrats financiers :**

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95 %. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier indicatif de la SICAV, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, la SICAV se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

#### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

La Société de Gestion peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles la Société de Gestion pourrait être amenée à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, et Morgan Stanley.

La Société de Gestion sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Toutefois, aucune de ces contreparties ne disposera d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par la SICAV ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporterait le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre. Les garanties financières en espèces dans la devise de référence de la SICAV ne nécessitent pas de procédure de risque spécifique.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire de la SICAV.

Les garanties financières reçues et investies dans des OPC Monétaire Court Terme font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

La SICAV n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par la SICAV.

#### **Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire de la SICAV.

#### **Rémunération :**

La SICAV est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

### **Titres intégrant des dérivés :**

Risques sur lesquels la Société de Gestion désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles, obligations comportant un élément optionnel (obligations callable ou puttable), EMTN, BMTN, Warrants, bon de souscription, OBSA, OBSAR, CLN ainsi que tout type de support obligataire auquel est attaché un droit de conversion ou de souscription.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés.
- Les engagements liés aux titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. La somme des engagements liés aux dérivés et aux titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

### **Dépôts :**

La SICAV peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion de la SICAV ainsi qu'à la rémunération de la trésorerie.

### **Emprunts d'espèces :**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, la SICAV peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

### **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

La SICAV n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

## Profil de risques

La SICAV sera principalement investie dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

### **Les principaux risques sont :**

#### Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, la SICAV ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

#### Risque lié à la détention d'obligations convertibles

La SICAV est exposée aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de la SICAV baissera en cas d'évolution défavorable.

#### Risque actions

La SICAV est investie ou exposée sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de la SICAV.

#### Risque de taux

En raison de sa composition, la SICAV peut être soumise à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

#### Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par la SICAV d'instruments financiers à terme, et de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

#### Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à la SICAV repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance de la SICAV peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de la SICAV peut en outre avoir une performance négative.

#### Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Les investissements pouvant être réalisés sur des devises diverses impliquent un risque de change qui pourra être couvert à la discrétion de la Société de Gestion, le cas échéant, par des interventions sur les forwards de change. En cas de couverture du risque de change, il subsistera néanmoins un risque de change résiduel qui peut conduire à une baisse de la valeur liquidative en cas d'évolution défavorable des devises d'investissement par rapport à la devise de référence de la SICAV.

### Risque de Haut Rendement (« High Yield »)

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent diminuer significativement la valeur liquidative de la SICAV.

### Risque de liquidité

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

### Risque lié à la détention de petites valeurs

Du fait de son orientation de gestion, la SICAV peut être exposée aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

### Risque lié à l'investissement dans certains OPC

La SICAV peut investir dans un certain nombre d'OPC ou d'investissement (FCPR, FCIMT, FCPI, OPC de gestion alternative) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). La SICAV s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPC ou d'investissement.

### Risque de durabilité

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

### Durée de placement recommandée

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

## **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

Néant.

## **CHANGEMENT(S) À VENIR**

Néant.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

## PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2024.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ

#### Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation<sup>1</sup> a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation<sup>2</sup> alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

#### Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

<sup>1</sup> Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

<sup>2</sup> L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

#### Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage<sup>3</sup> attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads<sup>4</sup> a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement<sup>5</sup> a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%\* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade<sup>5</sup>) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%\* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

#### Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%\* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%\* (dividendes réinvestis) contre 10,37%\* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%\* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%\* de performance sur 1 an glissant.

---

<sup>3</sup> Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

<sup>4</sup> Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

<sup>5</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

## Politique de gestion

### Marché des Obligations Convertibles :

Le changement de contexte économique opéré depuis deux ans, le comportement des banques centrales augmentant d'abord drastiquement leurs taux directeurs et entrant maintenant dans une période d'assouplissement, ont profondément modifié la classe d'actifs, quelle que soit la zone géographique. Les obligations convertibles présentent de nouveau plusieurs moteurs de performance : la sensibilité aux marchés actions, le crédit, la volatilité implicite et le rendement retrouvé. 2023 et 2024 auront été sensibles aux annonces de ces banques centrales mais également aux risques géopolitiques grandissants. Sur la période, les marchés actions sont positifs : +30,5% pour le MSCI World, +34,4% pour le S&P500, +19,2% pour le Stoxx 600, +10,4% pour le Cac 40 et, en Asie, +19% pour le Nikkei et +18,7% pour le Hang Seng. Dans le même temps, les spreads de crédit sont restés relativement stables (à 311bp pour X-Over 5Y en Europe et 330bp pour le CDX HY 5Y aux USA), les taux 10 ans se détendant de -72bp à 2,12% en Europe et de -79bp à 3,78% aux Etats-Unis. Concernant les obligations convertibles, les performances sont satisfaisantes, cohérentes avec la sensibilité actions moyenne, et aidées de la composante rendement, l'indice Refinitiv Europe finissant à +10,69% (même performance pour la version couverte du risque de change). La sensibilité actions a entamé l'exercice sur un niveau de 26%, n'a cessé de progresser avec l'évolution des marchés actions durant les 6 premiers mois de l'exercice, pour finalement revenir sur les niveaux de 27% à fin septembre 2024. La volatilité implicite du gisement Europe est restée en territoire attractif, avec une légère décote en fin d'exercice.

Les flux sur la classe d'actifs (observés au travers des OPCVMs ouverts) sont cette année encore, négatifs, avec €3,6bn de rachats depuis le début 2024, principalement sur les stratégies globales, soit 9% des actifs sous gestion.

Concernant le marché primaire, après une année 2023 très bonne globalement mais en retrait en Europe comparé aux quinze dernières années, 2024 est décevante avec seulement €5bn émis (soit -50% par rapport à l'année précédente), alors que les conditions sont favorables pour la classe d'actifs. La taille moyenne à l'émission est en baisse, passant de €420M à €340M, les émissions s'apparentant plutôt à du refinancement (16% de nouveaux émetteurs) alors que le coupon moyen est à la hausse, conformément à l'environnement de taux, passant de 2,9% à 3,4%. Les secteurs les plus représentés sont l'Industrie (15%), Alimentation & Boissons (15%) et la Santé (14%), l'Allemagne (28%), la France (26%) et l'Italie (15%) étant toujours les principaux pays émetteurs.

### Commentaire de gestion :

Durant l'exercice, la part de cash a oscillé entre 0,5% et 5% au gré des investissements et remboursements sur les obligations convertibles. À la suite des recommandations du Comité d'Allocations d'Ofi Invest Asset Management, nous avons conservé un positionnement neutre à légèrement surexposé durant toute la période si l'on considère l'univers des convertibles de type mixte, mais en surexposition si l'on intègre l'entièreté du spectre des profils convertibles. La sensibilité actions de la SICAV a évolué durant l'exercice entre 24% et 36%, pour finir à 34% à fin septembre, sans position sur des Futures sur indices actions.

Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire a une fois de plus été très sélective, une grande partie des émissions n'étant pas compatible avec notre politique ISR, souscrivant à Sibanye Stillwater 2028, Davide Campari 2029, Remy Cointreau / ORPAR 2031, LVMH / Citi 2029, Pharming 2029 et LEG Immobilien / LEG Properties 2030. Concernant les autres mouvements, conformément à nos annonces, nous avons poursuivi la désensibilisation du portefeuille en tout début d'exercice, pour nous repositionner à l'achat à partir de novembre en achetant et/ou renforçant Safran 2028, Delivery Hero 2030 (en vendant les maturités 2027 et 2028 peu sensibles), Ubisoft 2028 (et vente d'Ubisoft 2024), Heineken / FEMSA 2026 et STM 2025. Nous avons poursuivi les ventes d'obligations convertibles courtes et/ou à rendement insuffisant (Pernod Ricard / GBL 2025, GN Store 2024, Avolta (ex Dufry) 2026, Cembra Money Bank 2026, Mercedes / Barclays 2025) afin de financer nos acquisitions. Nous obtenons sur l'exercice la conversion en actions de Volvo / Geely 2024 (100% actions) et Prysmian 2025 (100% actions), que nous allégeons, tout comme BE Semiconductor, en accompagnement de la hausse des titres. Enfin, en toute fin d'exercice, nous soldons notre position en Ubisoft 2028, peu confiants sur la situation de liquidité de la société après son annonce de reporter la sortie tant attendue de son jeu phare, Assassin's Creed Shadows.

Sur la période, les contributions proviennent principalement des secteurs de l'Industrie (+329bp) avec Prysmian (+98bp), Schneider Electric (+64bp), Volvo (+48bp), des Utilities (+124bp) grâce à Neoen (+42bp), Iberdrola (+38bp) et Italgas (+22bp), de la Technology (+67bp), principalement grâce à BE Semiconductor (+108bp), de l'Energy (+58bp) avec GTT (+33bp) et Saipem (+21bp), et de la Santé (+58bp) au travers de Genfit (+25bp), DiaSorin (+20bp) et Pharming (+13bp). Les valeurs ayant le plus souffert sont STM (-46bp), Rémy Cointreau (-16bp), Soitec (-13bp), Ubisoft (-14bp) et les Call Société Générale (-9bp). La sous performance s'explique également cette année par l'impossibilité d'investir sur certaines valeurs qui ne satisfont pas aux critères ISR définis par OFI Invest et/ou qui sont sur les listes d'exclusion. Ainsi les valeurs du secteur aérien (65bp), Rheinmetall (112bp) et Ocado (24bp), pour les plus importantes, ont contribué pour une part significative à la performance de l'indice, la SICAV ne pouvant être exposée à ces valeurs.

A fin septembre 2023, la SICAV affiche une sensibilité action de 34%, un rendement courant de 1,4% et un rendement à maturité de 1,0% pour une durée de vie moyenne de 2,6 ans et une poche de liquidité de 5%. Elle est composée de 35% de convertibles de type obligataire, de 52% de convertibles de type mixte et de 8% d'actions. En termes de répartition par capitalisations boursières, les « Large Cap » représentent 37% des investissements et les « Mid Cap » 47%. Le portefeuille est majoritairement investi en Euro (87%), les devises USD (8%), GBP (3,5%) et SEK (1,5%) n'étant pas couvertes. Enfin, concernant la répartition en catégories ISR, les deux meilleures catégories, à savoir « Leader » et « Impliqué », comptent respectivement pour 27% et 36%, hors OPCVM et Liquidités.

Au cours de l'exercice, la SICAV n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, la SICAV a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX) à des fins d'exposition du portefeuille aux marchés actions.

## Performances

Durant l'exercice 2023-2024, l'encours de la SICAV est passé de €95,8M fin septembre 2023 à €92,8M fin septembre 2023, reflétant une baisse du passif de l'ordre de €3,5M. Au 29 septembre 2023, la valeur liquidative de la SICAV s'établit à 264,01€, et au 30 septembre 2024 à 285,63€, soit une performance de +8,19% sur l'exercice. Sur la même période, l'indice Refinitiv Europe Convertibles affiche une hausse de +10,69%, le Stoxx600 progressant pour sa part de +19,2%. L'indice de référence nous permet d'analyser le comportement et la performance de l'univers des obligations convertibles européennes et n'est en aucun cas un indicateur à suivre pour la détention et la pondération des titres en portefeuille.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE - ACTION C/D	FR0000297939	29/09/2023	30/09/2024	8,19%	10,69%	264,01 €	285,63 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OPC	FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES CD	25 794 506,66	22 315 256,75
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	FR001400M9F9	SCHN EL 197 11-30	2 994 384,00	
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	XS2105716554	PHAR GR 3.0 06-24		2 981 000,00
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	XS221997239	STMI NV ZCP 08-27	2 698 933,92	
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	FR0014000OG2	SCHN EL 0.0 06-26		2 452 107,00
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	XS221997155	STMI NV ZCP 08-25	652 876,93	2 292 294,54
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	DE000A3H2WQ0	DELI HE 15 01-28		2 251 500,00
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	XS2308171383	AMER MOVI ZCP 03-24		2 157 050,00
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	FR0013444395	EDENRED ZCP 09-24		2 139 550,00
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	OBLIGATIONS	CH0486598227	GE MONE BA ZCP 07-26		2 037 688,04

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services « OIS ». En cas de recours à OIS, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de la SICAV

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5 % de l'actif net. Le niveau de levier indicatif de la SICAV, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, la SICAV se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

### Informations relatives à la VaR

Medi-Convertibles Responsable	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
	3,04%	1,74%	2,18%

### Informations relatives à l'ESMA

#### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

#### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

#### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2024
- Options : Pas de position au 30/09/2024

#### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, la SICAV MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (\*\*), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(\*\* Bonus 2023 versé en février 2024)

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Situation des mandats

Les Administrateurs en poste sont :

- Monsieur Stéphane DESSIRIER, Président
- La MACSF EPARGNE RETRAITE représentée par Monsieur Guillaume ROSENWALD
- Monsieur Roger CANIARD

Les mandats de tous les Membres arriveront à expiration lors des Assemblées Générales appelées à statuer sur les comptes des exercices clos le 30 septembre 2026 et 2028.

### Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

#### DESSIRIER Stéphane

Société / Groupe	Mandats
MACSF SGAM	Directeur Général
MACSF assurances	Directeur Général
MACSF épargne retraite	Directeur Général Délégué
MEDI ACTIONS	Président
MEDI CONVERTIBLES RESPONSABLE	Président
MACSF financement	Membre du Conseil de Surveillance
MACSF Ré	Administrateur
CCR Ré	Administrateur
Emeis	Administrateur
FONDATION D'ENTREPRISE MACSF	Administrateur

#### CANIARD Roger

Société / Groupe	Fonctions et mandats
Groupe MACSF	Directeur Financier
TIKEHAU CAPITAL	Membre du conseil de surveillance
VIVALTO VIE HOLDING	Membre du conseil de surveillance
ACHEEL	Administrateur
ASYMETRIX	Administrateur
MEDI ACTIONS	Administrateur
MEDI CONVERTIBLES RESPONSABLE	Administrateur
GLOBAL SICAV	Administrateur
Groupe Familial Fribourg 2	Administrateur
Colombus Holding 2	Administrateur

## ROSENWALD Guillaume

Société / Groupe	Fonctions et mandats
Groupe MACSF	Directeur Assurances et Services / Directeur Actuariat et Réassurance
MACSF Ré SA	Président
MACSF épargne retraite	Directeur Général
MACSF SGAM	Directeur Général Adjoint
MACSF prévoyance	Directeur Général Délégué
MACSF Libéa	Directeur Général Délégué
FONDATION D'ENTREPRISE MACSF	Administrateur
AMAP ( <i>association</i> )	Administrateur
ALAP ( <i>association</i> )	Administrateur
OFIVALMO PARTENAIRES	Administrateur
OFI ASSET MANAGEMENT	Administrateur
MEDI ACTIONS	Représentant MACSF épargne retraite au Conseil d'administration
MEDI CONVERTIBLES RESPONSABLE	Représentant MACSF épargne retraite au Conseil d'administration

### Répartition des rémunérations allouées

Néant.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la Président-directeur général générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique renouvelé par décision du Conseil d'Administration, portant le titre de Directeur Général, à savoir Madame Nancy SCRIBOT-BLANCHET.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
Medi-Convertibles Responsable

**Identifiant d'entité juridique :**  
969500Q5RJ75EZXXZAP43

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La SICAV Medi-Convertibles Responsable (ci-après la « **SICAV** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, cette SICAV a suivi une approche « Best-in-Universe » permettant d'exclure de l'univers investissable jusqu'à 20% des émetteurs appartenant à la catégorie dite « Sous-surveillance » (selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion) et présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,25** sur 5 ;
- **Le score ISR** de son univers d'investissement est de **2,96** sur 5.
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué à la SICAV, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau de la SICAV et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **69,19** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis par rapport à son univers ISR dont les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **95,08** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis ;
- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial** : la part d'émetteurs violant au moins 1 des 10 principes du Pacte Mondial est de **0%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV étaient les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,16** sur 5 ;
- **Le score ISR** de son univers d'investissement est de **3,03** sur 5.
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué à la SICAV, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau de la SICAV et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 septembre 2023 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : la part d'émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentaient **50,51** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis par rapport à son univers ISR dont les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **87,21** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis ;
- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial** : la part d'émetteurs violant au moins 1 des 10 principes du Pacte Mondial est de **0%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	6198,37 Teq CO2	4300,20 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles
			Taux de couverture = 95,53%	Taux de couverture = 91,59%		
		Emissions de GES de niveau 2	2233,00 Teq CO2	961,43 Teq CO2		
			Taux de couverture = 95,53%	Taux de couverture = 91,59%		
		Emissions de GES de niveau 3	49976,79 Teq CO2	25871,92 Teq CO2		
			Taux de couverture = 95,53%	Taux de couverture = 91,59%		

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			58408,17 Teq CO2	31133,56 Teq CO2		charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ;  Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
	<b>Emissions totales de GES</b>		Taux de couverture = 95,53%	Taux de couverture = 91,59%		
	<b>2. Empreinte carbone</b>	<b>Empreinte carbone</b> (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	646,69 (Teq CO2/million d'EUR)	493,89 (Teq CO2/million d'EUR)		Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 95,53%	Taux de couverture = 99,09%		
	<b>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b> (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	881,96 (Teq CO2/million d'EUR)	666,82 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 95,53%	Taux de couverture = 91,59%		
	<b>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	8,03%	0,10%		Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 95,67%	Taux de couverture = 98,24%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	<b>5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</b>	<b>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie</b>	Part d'énergie non renouvelable consommée = 68,69%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 70,97%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : -« émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
			Taux de couverture = 95,44%	Taux de couverture = 67,52%		
			Part d'énergie non renouvelable produite = 33,38%	Part d'énergie non renouvelable produite = 54,54%		
			Taux de couverture = 34,74%	Taux de couverture = 11,81%		<u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition

						de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,49 (GWh/million d'EUR)	0,32 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 95,44%	Taux de couverture = 83,39%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	PAI non couvert	1,33%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ;  Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
				Taux de couverture = 92,64%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2341,01 (T/million d'EUR CA)	836,70 (T/million d'EUR CA)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 13,73%	Taux de couverture = 3,92%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	163335,13 (Tonnes)	90286,14 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels
			Taux de couverture = 61,14%	Taux de couverture = 40,61%		

					la Société de gestion	<p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p>
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
<b>Les questions sociales et de personnel</b>	<p>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	0%	0,93%	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>	
			Taux de couverture = 98,30%	Taux de couverture = 92,50%		
	<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations</p>	0,31%	0,36%		
			Taux de couverture = 96,32%	Taux de couverture = 96,22%		

	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,21	0,18		<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41,62%	41,64%		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		<p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%		<p>Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p>
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0%	10,99%		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements de la SICAV ont été les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EVONIK IND/RAG-STIFTUNG 0 2026_06 Z 17/06/2026	Produits chimiques	4,40%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97 27/11/2030	Biens et services industriels	3,28%	France
STMICROELECTRONICS NV Z 04/08/2027	Technologie	2,90%	France
SAFRAN SA Z 01/04/2028	Biens et services industriels	2,87%	France
BUREAU VERITAS/WENDEL 2.625 2026_0 2.625 27/03/2026	Biens et services industriels	2,85%	France
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8 07/12/2027	Services aux collectivités	2,77%	Espagne
QIAGEN NV 1 13/11/2024	Santé	2,72%	Pays-Bas
CELLNEX TELECOM SA 0.5 05/07/2028	Télécommunications	2,42%	Espagne
DELIVERY HERO SE 3.25 21/02/2030	Biens et services de consommation	2,27%	Allemagne
NEXI SPA Z 24/02/2028	Biens et services industriels	2,25%	Italie
WH SMITH PLC 1.625 07/05/2026	Vente au détail	2,24%	Royaume-Uni
CELLNEX TELECOM SA 0.75 20/11/2031	Télécommunications	2,20%	Espagne
WORLDLINE SA Z 30/07/2026	Biens et services industriels	2,16%	France
SNAM SPA 3.25 29/09/2028	Services aux collectivités	2,14%	Italie
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA Z 01/01/2025	Services aux collectivités	2,12%	France

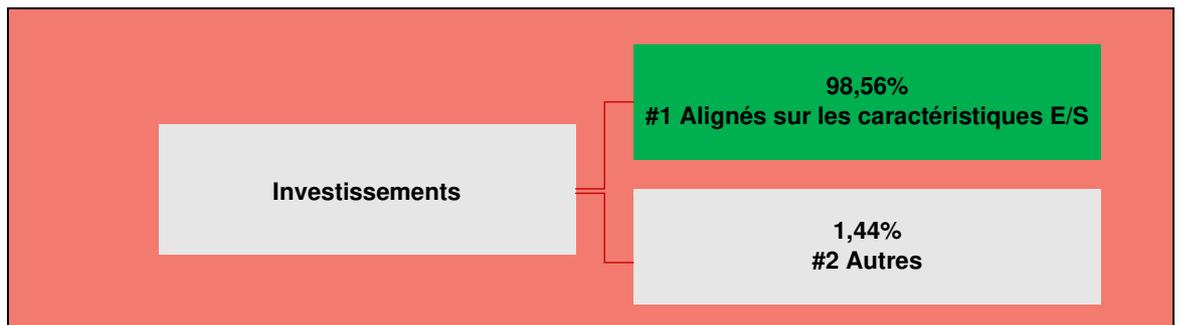
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, la SICAV a **98,56%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

La SICAV a **1,44%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 1,44% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;
- 0% d'OPC monétaires catégorisés « Article 6 ».

La SICAV a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités, d'OPC monétaires catégorisés « Article 6 » et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% d'actifs
Dispo/Liquidité Investie	5,45%
Ressources de base	0,62%
Construction et matériaux	1,53%
Soins personnels, pharmacies et épiceries	1,65%
Immobilier	3,26%
Voyages et loisirs	3,29%
Vente au détail	4,21%
Télécommunications	4,62%
Produits et services de consommation	5,45%
Aliments, boissons et tabac	6,03%
Produits chimiques	6,07%
Technologie	7,68%
Energie	7,80%
Santé	10,84%
Services aux collectivités	12,49%
Biens et services industriels	19,02%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

**Oui**

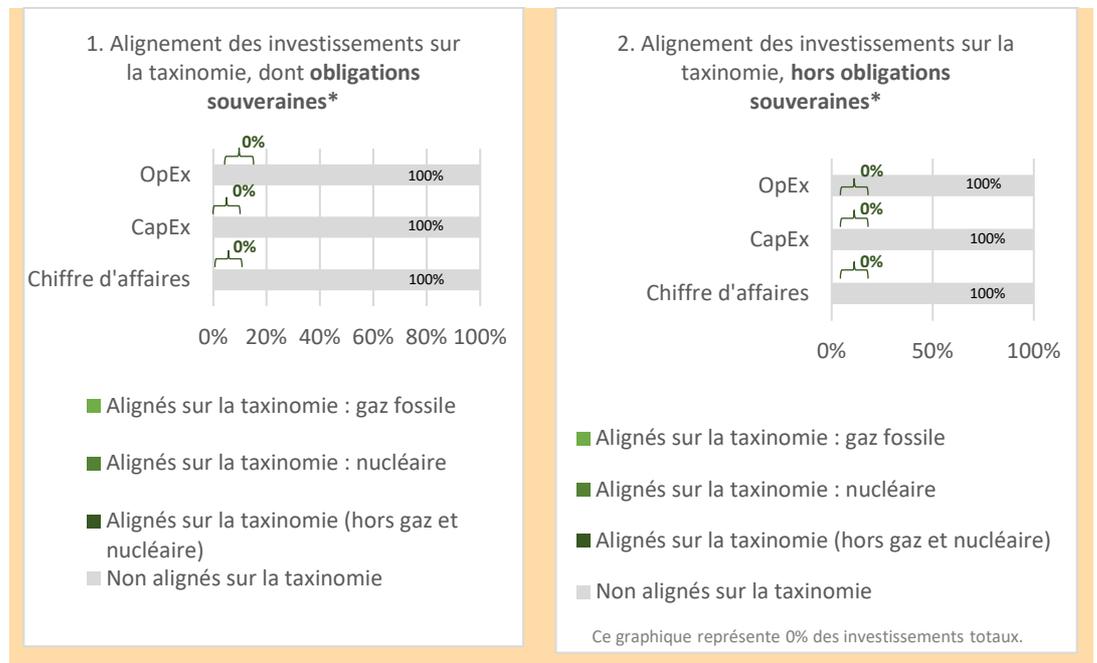
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;
- d'OPC monétaires catégorisés « Article 6 ».

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par la SICAV.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

# MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

22 Rue Vernier  
75017 Paris

---

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

## MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

22 Rue Vernier  
75017 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

---

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*

Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

## Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>91 487 218,73</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>7 364 335,87</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 364 335,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>78 894 511,83</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	78 894 511,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>1 493 956,44</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 493 956,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>3 734 414,59</b>
OPCVM	3 734 414,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>91 487 218,73</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 188 063,25</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>239 752,77</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>1 427 816,02</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>92 915 034,75</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	83 150 467,26
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 638 596,09
Résultat net de l'exercice	7 026 326,06
<b>Capitaux propres</b>	<b>92 815 389,41</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>92 815 389,41</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>99 645,34</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>99 645,34</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>92 915 034,75</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	202 024,53
Produits sur obligations	855 054,48
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	8 348,05
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>1 065 427,06</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 065 427,06</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-1 146 585,74</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-1 146 585,74
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 146 585,74</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>-81 158,68</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>4 877,92</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>-76 280,76</b>

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	-860 638,79
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 375,18
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-868 013,97</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>23 745,58</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>-844 268,39</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	8 503 645,30
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>8 503 645,30</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-556 770,09</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>7 946 875,21</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>7 026 326,06</b>

## ANNEXE

### Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	92 815 389,41	95 770 078,98	99 184 163,83	122 375 462,22	131 562 074,16
<b>Nombre de titres</b>					
Actions	324 941,7260	362 747,4760	402 674,8570	419 933,9070	479 171,7130
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	285,63	264,01	246,31	291,41	274,56
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	-0,23	-1,60	18,83	-1,53	-1,82

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

La SICAV est investie au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles européennes. Elle sera en permanence exposée sur un ou plusieurs marchés de taux et d'actions européens. Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert. Néanmoins, la Société de Gestion ne s'interdit pas de couvrir le risque de change en fonction des conditions de marché. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière et extra-financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits combinant une approche « bottom-up » et « top-down ».

La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par capitalisations boursières (petites / moyennes / grandes capitalisations). Par ailleurs, les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues de la sélection des valeurs réalisée de façon discrétionnaire par la Société de Gestion. Ainsi, la répartition entre les secteurs et les zones géographiques peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de performance anticipées par la Société de Gestion.

#### **Bottom-up :**

Au sein de l'univers des obligations convertibles européennes, la stratégie mise en œuvre vise à sélectionner des titres selon 3 critères : l'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des

particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

#### Top down :

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des dérivés listés (futures et options sur indices d'actions et de taux) en lien avec l'analyse macro-économique de la Société de Gestion.

#### **Analyse ESG :**

Le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net de la SICAV.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

#### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine (Bourse de Paris) et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

#### **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

##### **Instruments financiers**

###### **Titres de capital**

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

###### **Titres de créances**

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

### Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché interbancaire communiqués par LCH et des spreads émetteurs déterminés via la matrice ECPX.

### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

### Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Un titre est noté « Investment grade » si sa note se situe dans la fourchette de Aaa à Baa3 pour Moody's ou de AAA à BBB- pour Standard & Poor's. Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec une note inférieure sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à 1,196 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement éventuels de créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>95 770 078,98</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 520 420,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-18 029 583,11
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-81 158,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-868 013,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	8 503 645,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>92 815 389,41</b>

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Italie +/-	Suède +/-	Pays-Bas +/-
<b>Actif</b>					
Actions et valeurs assimilées	7 364	2 767	2 755	1 422	420
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>7 364</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>France</b>	29 457	6 960	17 651	4 846	23 949	5 508
<b>Pays-Bas</b>	11 053	2 525	6 817	1 711	11 053	-
<b>Italie</b>	9 510	-	7 557	1 953	9 510	-
<b>Allemagne</b>	7 490	-	5 385	2 105	7 490	-
<b>Espagne</b>	6 856	-	4 817	2 039	4 286	2 570
<b>Autres pays</b>	14 530	4 783	9 747	-	12 608	1 922
<b>Total</b>	<b>78 896</b>	<b>14 268</b>	<b>51 974</b>	<b>12 654</b>	<b>68 896</b>	<b>10 000</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans
					contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1 494	1 494	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>1 494</b>			

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

<b>Ventilation par durée résiduelle</b>	<b>0-3 mois</b>	<b>3 mois-1 an</b>	<b>1-3 ans</b>	<b>3-5 ans</b>	<b>&gt;5 ans</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	1 494	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	<b>1 494</b>	-

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>	<b>GBP</b>	<b>SEK</b>	
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	1 422	-
Obligations et valeurs assimilées	7 315	3 390	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	22	37	0	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises (suite)

<b>Ventilation par devise</b> Montants exprimés en milliers	<b>USD</b> +/-	<b>GBP</b> +/-	<b>SEK</b> +/-	<b>+/-</b>
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 337</b>	<b>3 427</b>	<b>1 422</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	66 020	12 874	-
Obligations et valeurs assimilées	1 494	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>67 514</b>	<b>12 874</b>	<b>-</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	240	
<i>CACEIS Bank</i>	240	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000008997 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	3 734
<b>Total</b>				<b>3 734</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
<b>Créances</b>	
Vente à règlement différé	1 188 063,25
<b>Total créances</b>	<b>1 188 063,25</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-99 645,34
<b>Total dettes</b>	<b>-99 645,34</b>
<b>Total</b>	<b>1 088 417,91</b>

## Souscriptions rachats

Actions émises	27 243,8240
Actions rachetées	65 049,5740

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,195
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	809,6362	4 612,46	3 734 414,59

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-76 280,76</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-76 280,76</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-76 280,76</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-76 280,76
<b>Total</b>	<b>-76 280,76</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	324 941,7260
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-844 268,39</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-844 268,39</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 638 596,09
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 794 327,70</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 794 327,70
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>1 794 327,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	324 941,7260
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>7 364 335,87</b>	<b>7,93</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				7 364 335,87	7,93
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	Manufacture	EUR	3 700,00	420 135,00	0,45
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	Mines	EUR	21 839,00	2 767 001,30	2,98
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	42 251,00	2 754 765,20	2,97
VOLVO AB-B SHS	Manufacture	SEK	60 000,00	1 422 434,37	1,53
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>80 388 468,27</b>	<b>86,61</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				80 388 468,27	86,61
ACCOR 0.7% 07/12/2027 CV	Tourisme	EUR	34 000,00	1 750 498,77	1,89
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06/04/2029	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 313 067,38	1,41
CELLNEX TELECOM 0.5% 05/07/2028 CV	IT/Communication	EUR	2 100 000,00	2 246 883,84	2,42
CELLNEX TELECOM 0.75% 20/11/2031 CV	IT/Communication	EUR	2 300 000,00	2 039 343,10	2,20
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09/04/2029 CV	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 493 517,93	1,61
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17/01/2029	Manufacture	EUR	900 000,00	887 654,55	0,96
DELIVERY HERO SE 3.25% 21/02/2030	IT/Communication	EUR	2 000 000,00	2 104 530,90	2,27
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17/11/2025 CV	Transport	EUR	1 300 000,00	1 303 412,79	1,40
DIASORIN ZCP 05/05/2028 CV	Manufacture	EUR	1 800 000,00	1 587 195,81	1,71
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22/09/2029	Autres services	EUR	800 000,00	1 038 988,81	1,12
ENI 2.95% 14/09/2030 CV EMTN	Energie	EUR	1 900 000,00	1 952 948,45	2,10
FNAC DARTY 0.25% 23/03/2027 CV	Commerce	EUR	25 000,00	1 828 977,58	1,97
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24/02/2026	Commerce	EUR	1 500 000,00	1 513 166,88	1,63
GENFIT 3.5% 16/10/2025 CV	Science/Technologie	EUR	31 849,00	1 010 450,23	1,09
GLANBIA CO OPERATIVE SOCIETY 1.875% 27/01/2027	Manufacture	EUR	1 300 000,00	1 393 547,78	1,50
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07/12/2027 CV	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 569 888,16	2,77
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14/01/2025	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 921 590,29	2,07
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09/02/2028	IT/Communication	EUR	1 100 000,00	933 624,78	1,01
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 711 024,56	1,84
MERRILL LYNCH BV ZCP 30/01/2026	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 519 975,55	1,64
NEOEN 2.0% 02/06/2025 CV	Energie	EUR	37 558,00	1 803 502,79	1,94
NEOEN 2.875% 14/09/2027 CV	Energie	EUR	1 500 000,00	1 528 599,28	1,65
NEXI ZCP 24/02/2028 CV	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 088 300,10	2,25

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ORPAR 2.0% 07/02/2031 CV	Science/Technologie	EUR	1 900 000,00	1 805 703,86	1,95
PHARMING GROUP NV 4.5% 25/04/2029	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 493 956,44	1,61
PHP FINANCE JERSEY LTD 2.875% 15/07/2025	Finance/Assurance	GBP	1 100 000,00	1 312 647,08	1,41
QIAGEN NV 1.0% 13/11/2024 CV	Manufacture	USD	2 800 000,00	2 524 607,53	2,72
QIAGEN NV ZCP 17/12/2027 CV	Manufacture	USD	1 800 000,00	1 521 401,27	1,64
RAG STIFTUNG ZCP 17/06/2026 CV	Finance/Assurance	EUR	4 000 000,00	4 081 497,32	4,40
SAFRAN ZCP 01/04/2028 CV	Manufacture	EUR	12 000,00	2 664 729,42	2,87
SAIPEM 2.875% 11/09/2029 CV	Manufacture	EUR	800 000,00	1 003 823,57	1,08
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27/11/2030 CV	Manufacture	EUR	2 400 000,00	3 040 230,87	3,28
SELENA SARL ZCP 25/06/2025 CV	Transport	EUR	15,00	1 459 833,57	1,57
SHOP APOTHEKE EUROPE NV ZCP 21/01/2028	Commerce	EUR	1 600 000,00	1 529 004,18	1,65
SNAM 3.25% 29/09/2028 CV EMTN	Transport	EUR	1 900 000,00	1 990 354,34	2,14
SOITEC ZCP 01/10/2025 CV	Manufacture	EUR	10 500,00	1 762 746,09	1,90
SPIE 2.0% 17/01/2028 DD	Science/Technologie	EUR	1 200 000,00	1 419 564,80	1,53
STILLWATER MINING COMPANY 4.25% 28/11/2028	Mines	USD	600 000,00	573 793,35	0,62
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04/08/2027	Manufacture	USD	3 000 000,00	2 695 404,83	2,90
UMICORE ZCP 23/06/2025 CV	Manufacture	EUR	1 600 000,00	1 548 156,66	1,67
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01/01/2025	Eau/Déchets	EUR	62 000,00	1 964 188,95	2,12
VOLTALIA 1.0% 13/01/2025 CV	Energie	EUR	54 812,00	1 732 474,73	1,87
WENDEL 2.625% 27/03/2026 CV	Science/Technologie	EUR	2 500 000,00	2 644 800,19	2,85
WH SMITH 1.625% 07/05/2026 CV	Commerce	GBP	1 800 000,00	2 077 140,14	2,24
WORLDLINE ZCP 30/07/2026 CV	Finance/Assurance	EUR	22 000,00	2 001 718,77	2,16
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>3 734 414,59</b>	<b>4,02</b>
<i>OPCVM</i>				3 734 414,59	4,02
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	809,6362	3 734 414,59	4,02
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>91 487 218,73</b>	<b>98,57</b>

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

### L'inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition	
	Actif	Passif	+/-	
Actions				
Total Actions	-	-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts	-	-	-	-
Change				
Total Change	-	-	-	-
Crédit				
Total Crédit	-	-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions	-	-	-	-

### L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

#### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
	Actif	Passif	
<b>Actions</b>			
Total Actions	-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>			
Total Taux d'intérêts	-	-	-
<b>Change</b>			
Total Change	-	-	-
<b>Crédit</b>			
Total Crédit	-	-	-
<b>Autres expositions</b>			
Total Autres expositions	-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	30/09/2024
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	91 487 218,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 427 816,02
Autres passifs (-)	-99 645,34
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>92 815 389,41</b>

**COMPTES ANNUELS  
29 SEPTEMBRE 2023**

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>91 391 173,47</b>	<b>98 998 909,94</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>3 967 050,50</b>	<b>1 004 500,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	3 967 050,50	1 004 500,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>86 543 966,22</b>	<b>96 299 890,70</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	86 543 966,22	96 299 890,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>172 281,75</b>	<b>1 438 098,44</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	172 281,75	1 438 098,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>707 875,00</b>	<b>256 420,80</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	707 875,00	256 420,80
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>4 323 658,85</b>	<b>273 196,40</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 323 658,85	273 196,40
<b>Comptes financiers</b>	<b>179 149,15</b>	<b>219 248,33</b>
Liquidités	179 149,15	219 248,33
<b>Total de l'actif</b>	<b>95 893 981,47</b>	<b>99 491 354,67</b>

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>93 406 300,30</b>	<b>91 598 227,81</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	6 866 064,10
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 945 387,66	1 293 322,60
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>-581 608,98</b>	<b>-573 450,68</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>95 770 078,98</b>	<b>99 184 163,83</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	<b>19 375,00</b>	<b>199 750,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>19 375,00</b>	<b>199 750,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 375,00	199 750,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>104 527,49</b>	<b>104 821,04</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	104 527,49	104 821,04
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>2 619,80</b>
Concours bancaires courants	-	2 619,80
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>95 893 981,47</b>	<b>99 491 354,67</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	<b>4 003 874,01</b>	<b>2 362 824,37</b>
ACTIONS	4 003 874,01	2 362 824,37
ACHAT - FUTURE - DJES BANKS	-	1 833 000,00
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	1 051 000,00	-
ACHAT - OPTION - CREDIT AGRICOLE - CALL 9.60 - 2024-03	1 320 389,25	-
ACHAT - OPTION - SOCIETE GENERALE - CALL 20.00 - 2024-03	1 632 484,76	-
ACHAT - OPTION - SOCIETE GENERALE - CALL 22.00 - 2022-12	-	356 609,22
ACHAT - OPTION - SOCIETE GENERALE - CALL 26.00 - 2022-12	-	173 215,15
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 546,71	573,10
Produits sur actions et valeurs assimilées	33 850,45	8 670,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	538 273,41	772 003,30
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>580 670,57</b>	<b>781 246,40</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	1 411,60	3 722,31
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>1 411,60</b>	<b>3 722,31</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>579 258,97</b>	<b>777 524,09</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 191 676,50	1 375 188,28
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-612 417,53</b>	<b>-597 664,19</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	30 808,55	24 213,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-581 608,98</b>	<b>-573 450,68</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine (Bourse de Paris) et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

##### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

##### Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché interbancaire communiqués par LCH et des spreads émetteurs déterminés via la matrice ECPX.

##### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

#### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

#### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

#### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à 1,196 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement éventuels de créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

#### Affectation des sommes distribuables

##### **Sommes distribuables afférentes au résultat net :**

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### **Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :**

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>99 184 163,83</b>	<b>122 375 462,22</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	7 769 849,57	21 326 501,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 220 333,99	-25 839 240,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 184 940,77	573 786,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 686 097,61	-303 087,54
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 160 143,00	1 245 270,21
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-357 158,80	-373 193,50
Frais de transaction	-30 844,07	-9 030,37
Différences de change	-620 803,80	2 313 847,44
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 260 741,61	-20 099 187,30
Différence d'estimation exercice N	-8 267 098,50	
Différence d'estimation exercice N - 1	-13 527 840,11	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	737 896,00	-1 429 301,21
Différence d'estimation exercice N	221 459,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	-516 437,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-612 417,53	-597 664,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>95 770 078,98</b>	<b>99 184 163,83</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>86 543 966,22</b>	<b>90,37</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	86 543 966,22	90,37
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	4 003 874,01	4,18
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	86 543 966,22	90,37	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	179 149,15	0,19
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	9 435 361,08	9,85	45 763 688,28	47,78	21 525 967,58	22,48	9 818 949,28	10,25
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	179 149,15	0,19	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%	CHF	%	GBP	%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	6 300 608,16	6,58	3 788 265,97	3,96	3 004 217,28	3,14	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	7 743,53	0,01	-	-	-	-
Comptes financiers	16,24	0,00	3 463,86	0,00	20,73	0,00	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	3 435,71	0,00	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

	USD	%	CHF	%	GBP	%		%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	7 743,53
Achat devises à règlement différé	4 315 915,32
<b>Total créances</b>	<b>4 323 658,85</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-101 091,78
Vente devises à règlement différé	-3 435,71
<b>Total dettes</b>	<b>-104 527,49</b>
<b>Total</b>	<b>4 219 131,36</b>

## Souscriptions rachats

Actions émises	29 653,3520
Actions rachetées	69 580,7330

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,196
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES	38,8868	4 430,34	172 281,75

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-581 608,98	-573 450,68
<b>Total</b>	<b>-581 608,98</b>	<b>-573 450,68</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-581 608,98	-573 450,68
<b>Total</b>	<b>-581 608,98</b>	<b>-573 450,68</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	362 747,4760	402 674,8570
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	6 866 064,10
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 945 387,66	1 293 322,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2 945 387,66</b>	<b>8 159 386,70</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 945 387,66	-
Capitalisation	-	8 159 386,70
<b>Total</b>	<b>2 945 387,66</b>	<b>8 159 386,70</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	362 747,4760	402 674,8570
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	95 770 078,98	99 184 163,83	122 375 462,22	131 562 074,16	140 495 181,06
<b>Nombre de titres</b>					
Actions	362 747,4760	402 674,8570	419 933,9070	479 171,7130	516 370,8810
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	264,01	246,31	291,41	274,56	272,08
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	-1,60	18,83	-1,53	-1,82	-2,06

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>3 967 050,50</b>	<b>4,14</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 967 050,50	4,14
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	15 299,00	1 422 807,00	1,49
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	21 839,00	2 544 243,50	2,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>86 543 966,22</b>	<b>90,37</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			86 543 966,22	90,37
ACCOR 0.7% 07/12/2027 CV	EUR	34 000,00	1 557 200,00	1,63
AMERICA MOVIL BV ZCP 02/03/2024	EUR	2 100 000,00	2 144 940,00	2,24
BARCLAYS BK ZCP 24/01/2025 CV	EUR	1 600 000,00	1 601 760,00	1,67
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06/04/2029	EUR	1 500 000,00	1 681 831,97	1,76
CELLNEX TELECOM 0.5% 05/07/2028 CV	EUR	2 100 000,00	2 088 721,97	2,18
CELLNEX TELECOM 0.75% 20/11/2031 CV	EUR	2 300 000,00	1 793 801,51	1,87
DELIVERY HERO SE 1.0% 23/01/2027	EUR	900 000,00	702 500,87	0,73
DELIVERY HERO SE 1.5% 15/01/2028	EUR	3 000 000,00	2 189 282,61	2,29
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17/11/2025 CV	EUR	1 300 000,00	1 342 580,65	1,40
DIASORIN ZCP 05/05/2028 CV	EUR	1 800 000,00	1 394 100,00	1,46
DUFRY ONE BV 0.75% 30/03/2026 CV	CHF	2 000 000,00	1 872 825,36	1,96
EDENRED ZCP 06/09/2024 CV	EUR	35 000,00	2 214 800,00	2,31
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22/09/2029	EUR	800 000,00	949 260,98	0,99
ENI 2.95% 14/09/2030 CV EMTN	EUR	1 900 000,00	1 923 049,70	2,01
FNAC DARTY 0.25% 23/03/2027 CV	EUR	25 000,00	1 687 750,00	1,76
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24/02/2026	EUR	600 000,00	603 476,30	0,63
GE MONEY BANK AG ZCP 09/07/2026	CHF	2 000 000,00	1 915 440,61	2,00
GEELY SWEDEN FINANCE AB ZCP 19/06/2024	EUR	1 200 000,00	1 729 680,00	1,81
GENFIT 3.5% 16/10/2025 CV	EUR	31 849,00	823 296,65	0,86
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21/05/2024	EUR	1 700 000,00	1 639 650,00	1,71
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29/11/2025	EUR	2 100 000,00	2 055 336,16	2,15
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07/12/2027 CV	EUR	2 300 000,00	2 211 632,24	2,31
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14/01/2025	EUR	1 800 000,00	1 926 360,00	2,01
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09/02/2028	EUR	1 100 000,00	765 637,51	0,80
MERRILL LYNCH BV ZCP 30/01/2026	EUR	1 500 000,00	1 533 300,00	1,60
NEOEN 2.0% 02/06/2025 CV	EUR	37 558,00	1 669 828,68	1,74
NEOEN 2.875% 14/09/2027 CV	EUR	1 500 000,00	1 371 451,03	1,43
NEXI ZCP 24/02/2028 CV	EUR	2 400 000,00	1 827 600,00	1,91
NEXITY 0.25% 02/03/2025 CV	EUR	12 178,00	731 045,34	0,76
PHARMING GROUP NV 3.0% 31/01/2025	EUR	3 000 000,00	2 916 397,83	3,05
PHP FINANCE JERSEY LTD 2.875% 15/07/2025	GBP	1 100 000,00	1 174 377,45	1,23
PRYSMIAN 0.0000010% 02/02/2026	EUR	1 700 000,00	1 819 510,00	1,90
QIAGEN NV 1.0% 13/11/2024 CV	USD	2 800 000,00	2 689 292,93	2,81
QIAGEN NV ZCP 17/12/2027 CV	USD	1 800 000,00	1 507 324,68	1,57

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
RAG STIFTUNG ZCP 17/06/2026 CV	EUR	4 000 000,00	3 649 600,00	3,81
SAFRAN ZCP 01/04/2028 CV	EUR	9 000,00	1 597 140,00	1,67
SAIPEM 2.875% 11/09/2029 CV	EUR	800 000,00	821 710,11	0,86
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15/06/2026	EUR	10 500,00	1 891 995,00	1,98
SELENA SARL ZCP 25/06/2025 CV	EUR	15,00	1 408 650,00	1,47
SHOP APOTHEKE EUROPE NV ZCP 21/01/2028	EUR	1 600 000,00	1 393 440,00	1,45
SNAM 3.25% 29/09/2028 CV EMTN	EUR	1 900 000,00	1 874 078,57	1,96
SPIE 2.0% 17/01/2028 CV	EUR	1 200 000,00	1 232 186,67	1,29
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04/08/2025	USD	2 000 000,00	2 103 990,55	2,20
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15/11/2028	EUR	700 000,00	775 216,44	0,81
UBISOFT ZCP 24/09/2024 CV	EUR	15 644,00	1 706 291,08	1,78
UMICORE ZCP 23/06/2025 CV	EUR	1 600 000,00	1 451 200,00	1,52
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01/01/2025	EUR	62 000,00	1 919 520,00	2,00
VOLTALIA 1.0% 13/01/2025 CV	EUR	54 812,00	1 595 577,32	1,67
WENDEL 2.625% 27/03/2026 CV	EUR	2 500 000,00	2 454 067,62	2,56
WH SMITH 1.625% 07/05/2026 CV	GBP	1 800 000,00	1 829 839,83	1,91
WORLDLINE ZCP 30/07/2026 CV	EUR	31 000,00	2 784 420,00	2,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>172 281,75</b>	<b>0,18</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			172 281,75	0,18
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	EUR	38,8868	172 281,75	0,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Contrats financiers</b>			<b>688 500,00</b>	<b>0,72</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			688 500,00	0,72
Appel Marge CACEIS	EUR	19 375,00	19 375,00	0,02
ESGE/0324/C20.0	EUR	900,00	372 600,00	0,39
EURO STOXX 50 1223	EUR	25,00	-19 375,00	-0,02
EXCA/0324/C9.6	EUR	1 300,00	315 900,00	0,33
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>4 323 658,85</b>	<b>4,51</b>
<b>Dettes</b>			<b>-104 527,49</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>179 149,15</b>	<b>0,19</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>95 770 078,98</b>	<b>100,00</b>

# **MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE**

Société d'Investissement à Capital Variable

22 rue Vernier

75017 Paris

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2024

# **MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE**

Société d'Investissement à Capital Variable

22 rue Vernier

75017 Paris

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2024

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 22 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

**SICAV MEDI CONVERTIBLES RESPONSABLE**  
**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 DECEMBRE 2024**

**En matière ordinaire**

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2024
2. Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission et sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code du Commerce
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024
4. Affectation du résultat de l'exercice
5. Pouvoirs pour les formalités légales

**En matière extraordinaire**

6. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration
7. Changement de dénomination sociale et modifications des statuts
8. Pouvoirs pour les formalités légales

## En matière ordinaire

### Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des sommes distribuables de l'exercice, en conformité avec le prospectus de la SICAV, de la manière suivante :

#### Quote-part des Sommes Distribuables afférentes aux résultats

- Capitaliser la somme de – 76 280,76 euros.

#### Quote-part des Sommes Distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

- Report à nouveau de la somme de 1 794 327,70 euros

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende net en euros	Crédit d'impôt	Dividende global en euros	Revenu distribué éligible à la réfaction	Revenu distribué non éligible à la réfaction
2020/2021	0	0	0	0	0
2021/2022	0	0	0	0	0
2022/2023	0	0	0	0	0

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-31 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

## En matière extraordinaire

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport décide de modifier la dénomination sociale de la SICAV MEDI-Convertibles Responsable qui deviendra MEDI-Convertibles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale adopte la modification de l'article 3 de ses Statuts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

#### **Ancienne rédaction :**

La Société a pour dénomination : **MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE**, suivie de la mention "Société d'Investissement à Capital Variable" accompagnée ou non du terme "SICAV".

#### **Nouvelle rédaction :**

La Société a pour dénomination : **MEDI-CONVERTIBLES**, suivie de la mention "Société d'Investissement à Capital Variable" accompagnée ou non du terme "SICAV".

Les autres articles demeurent inchangés.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à charge pour lui de déléguer à la société de gestion les pouvoirs pour modifier en conséquence les Statuts.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.